



PREAVIS No 08-2016 «Fixation du plafond d'endettement et du plafond pour les cautionnements»

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL  
PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du mardi 29 novembre 2016

La Commission de gestion composée de Madame Anne Schranz, Messieurs Viesturs Simanis, Jean-Marc Mayor et Laurent Witschi a procédé à l'examen du préavis no 07-2016 lors de sa séance du 21 novembre 2016 dans les locaux de la Police de Pully. La commission a d'abord siégé seule, puis en présence de Monsieur le Municipal Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir, du Major Dan-Henri Weber, commandant de police et du Plt Christian Baeriswyl, chef des Services Généraux.

**Préavis**

Le préavis a pour objet de fixer le plafond d'endettement et le plafond pour les cautionnements accordé au Codir. Le montant du plafond d'endettement de CHF 2'000'000.- est conforme aux statuts lesquels mentionnent un montant maximum de CHF 5'000'000.-. La commission note que la méthode dite simplifiée a été employée et qu'il n'y a pas de changement par rapport à la précédente législature ni pour le plafond d'endettement ni pour les cautionnements.

**Conclusion**

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'adopter les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis 08-2016, soit

- 1) de fixer le plafond brut (niveau 1) des emprunts à la somme de CHF 2'000'000.- pour la législature 2016-2021
- 2) de fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties à la somme de CHF 0.00 pour la période législative 2016-2021.

Pully, le 21 novembre 2016

  
Laurent Witschi, Paudex  
Rapporteur

Jean-Marc Mayor, Belmont

  
Anne Schranz, Pully  
Présidente

Viesturs Simanis, Savigny

